



GUIDE DE RÉFÉRENCE EN **ACCÉLÉRATION** S C O L A I R E

Production du Comité
Douance-Accélération scolaire

Février 2025



L'IMPORTANCE de prendre en compte
LES BESOINS de tous *les élèves!*

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier l'équipe de recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières sous la direction de M^{me} Line Massé, Ph.D., professeure titulaire, pour tous les outils disponibles en douance.

Merci au ministère de l'Éducation, pour ses réponses à nos questions

Les membres du comité Douance-Accélération scolaire :

M^{me} Sonia Cimon, psychoéducatrice, conseillère pédagogique, responsable du dossier douance
Centre de services scolaire des Appalaches

M^{me} Nancy Hovington, psychologue, conseillère pédagogique en douance
Centre de services scolaire Beauce-Etchemin

M^{me} Émilie Rouaud, conseillère pédagogique en douance
Commission scolaire Eastern Townships

M^{me} Nathalie Roy, ressource-conseil en douance

M^{me} Annie Drouin, M^{me} Diane Silly, M^{me} Andrée-Anne Smith et M^{me} Christine Touzin, conseillères pédagogiques en douance
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

M^{me} Kathy Viel, psychologue et professionnelle en adaptation scolaire – douance
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

D^{re} Annie Vignola, neuropsychologue
Centre de services scolaire des Navigateurs

Collaboration

M^{me} Geneviève St-Denis et au Centre de services scolaire des Samares pour leur aide-mémoire qui a servi de base à celui que nous avons créé.

Mise en page

M^{me} Stéphanie Bergeron et M^{me} Lise Lapierre, secrétaires, Services éducatifs, CSSDN
M^{me} Jessie Lessard, secrétaire à l'adaptation scolaire et aux services complémentaires, CSSA

Révision linguistique

Dans ce document, l'emploi du masculin est utilisé comme représentant des sexes, sans discrimination à l'égard des individus et dans le seul but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE	3
2. L'ACCÉLÉRATION	4
2.1 La définition et la description des formes d'accélération scolaire.....	4
2.2 Les formes d'accélération basées sur le contenu ou la matière.....	5
2.3 Les formes d'accélération par niveau.....	5
2.4 À quel moment l'accélération peut-elle se faire ?	5
3. ANALYSE DES SITUATIONS ET ÉLÉMENTS IMPORTANTS À CONSIDÉRER	8
3.1 Démarche d'analyse pour une entrée précoce à l'école.....	8
3.2 Éléments à considérer pour une entrée précoce à l'école.....	9
3.3 Démarche d'analyse pour les autres formes d'accélération	10
3.4 Éléments à considérer pour les autres formes d'accélération	11
3.5 Éléments spécifiques à un saut d'année.....	12
4. PLAN D'ACTION DE L'ACCÉLÉRATION.....	13
4.1 Stratégies pour faciliter la transition	15
5. CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE.....	15
5.1 Primaire.....	15
5.2 Secondaire.....	16
5.3 Primaire et secondaire.....	17
5.4 Collégial et universitaire.....	18
6. Questions – Réponses	19
6.1 Primaire et secondaire.....	19
6.2 Secondaire.....	21
7. Conclusion	23
8. RÉFÉRENCES	24
9. RESSOURCES CONSULTÉES.....	25
Annexe 1.....	26
Annexe 2.....	28
Annexe 3.....	29
Annexe 4.....	1

1. CONTEXTE

La parution du document ministériel [Agir pour favoriser la réussite éducative des élèves doués](#) (2020) a permis de mettre en évidence l'importance de prendre en compte les besoins de tous. Cette diffusion s'est accompagnée d'une nouvelle mesure (15027) permettant de financer des initiatives en soutien à la persévérance scolaire et au développement du plein potentiel des élèves doués. Parmi les pistes d'action proposées dans le document de référence figurent, entre autres, l'enrichissement, la différenciation et l'accélération scolaire.

« L'accélération scolaire peut s'avérer pertinente pour certains élèves qui répondent alors aux exigences du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) à un rythme plus rapide que ce qui a été initialement prévu, dans la mesure où ce rythme correspond davantage à leurs besoins et à leurs capacités (ministère de l'Éducation du Québec [MEQ], 2020, p.20). »

La littérature scientifique en éducation présente l'accélération scolaire comme une mesure ayant fait ses preuves, contrairement au redoublement qui pourtant demeure une pratique répandue. Paradoxalement, l'hésitation à accélérer est palpable dans le réseau scolaire. La mesure soulève beaucoup de questions, de l'entrée précoce jusqu'à la sanction des études, en passant par toutes les formes possibles d'accélération scolaire. Le présent document a été élaboré pour soutenir une démarche d'analyse documentée, réfléchie et balisée en matière d'accélération scolaire.

Bien qu'aucun consensus ne puisse déterminer un pourcentage précis d'élèves présentant un profil de douance, la littérature actuelle suggère une prévalence qui varie entre 2 % et 10 % de la population. En ce sens, l'accélération scolaire ne devrait pas être aussi rare que ce que l'on constate, en ce moment, dans le réseau scolaire.

Ce guide de référence est le résultat d'un partage de pratiques et d'outils développés par plusieurs centres de services scolaires (CSS) ayant vécu l'expérience de l'accélération scolaire pour certains de leurs élèves. Il vise à offrir des réponses claires issues d'un consensus sur le plan des enjeux entourant la démarche d'accélération, dans un souci d'efficacité et d'équité envers les élèves, peu importe leur CSS.



2. L'ACCÉLÉRATION

2.1 La définition et la description des formes d'accélération scolaire

Dans une optique de compréhension globale des pistes d'intervention favorables aux élèves doués, il est important de situer l'accélération comme une des mesures parmi celles recommandées par la recherche. Ainsi, lors de l'analyse de la situation, gardons à l'esprit que l'accélération scolaire devrait être considérée comme une solution positive, si cela peut répondre, comme toutes autres interventions, aux besoins de l'élève.

L'accélération permet aux élèves doués d'atteindre les résultats d'apprentissage visés par un programme d'études à un rythme plus rapide correspondant à leurs besoins et à leurs capacités.

Cette pratique comporte trois objectifs :

- 1) Ajuster le rythme d'enseignement aux capacités de l'élève dans le but de développer une bonne éthique de travail.
- 2) Fournir un niveau de défis approprié afin de réduire l'ennui associé à des apprentissages répétitifs.
- 3) Réduire la période nécessaire pour compléter la scolarisation traditionnelle (NAGC, 2004).

L'accélération est un des piliers des pratiques éducatives exemplaires pour les élèves doués. En effet, dans la littérature portant sur les élèves doués, il y a plus de données de recherche supportant l'accélération que n'importe quelle autre mesure d'intervention (NAGC, 2004).

Les données issues des recherches montrent que les différentes formes d'accélération sont bénéfiques pour les élèves doués à court et à long terme, et ce, tant sur le plan scolaire que sur le plan socio-émotionnel. Sur le plan scolaire, lorsque bien planifiées, elles sont associées à des gains pour ce qui est du rendement et de la motivation sans conséquence négative sur le plan psychologique (Steenbergen-Hu et al., 2016). À long terme, en comparant des élèves doués qui ont obtenu de l'accélération avec ceux dont ce n'est pas le cas, on remarque que ceux qui en ont bénéficié rapportent une plus grande satisfaction sociale, sont plus nombreux à avoir poursuivi aux études supérieures et ont un meilleur revenu à l'âge adulte (Assouline et al., 2018).

L'accélération répond à la spécificité des élèves qui apprennent rapidement en s'ajustant à leur vitesse d'apprentissage, en leur permettant de relever des défis et en augmentant leur motivation.

La décision d'accélérer doit être basée sur la motivation de l'élève et sur son état de préparation (Colangelo et al., 2010).

Deux catégories d'accélération se démarquent, soit celle basée sur le contenu ou la matière et celle basée sur le niveau scolaire.

2.2 Les formes d'accélération basées sur le contenu ou la matière

Ces stratégies accélératrices proposent aux élèves un contenu avancé, leur permettant de développer des compétences avant l'âge ou le niveau scolaire prévu, ou de voir plus rapidement les contenus au programme. Les élèves demeurent généralement avec des pairs du même âge et du même niveau scolaire pour la plus grande partie de la journée, mais reçoivent l'enseignement d'un niveau plus avancé pour certaines matières. Cet enseignement peut se faire dans leur(s) propre(s) classe(s) ou dans la classe d'un niveau supérieur. Ces mesures peuvent être particulièrement pertinentes pour les élèves qui ne manifestent pas un rendement supérieur dans toutes les matières, mais qui se distinguent dans un champ de compétences particulier. Plusieurs types d'accélération basés sur le contenu existent (voir « [Tableau 1](#) »).

2.3 Les formes d'accélération par niveau

La plupart des formes d'accélération par niveau réduisent le nombre d'années que l'élève passe à l'enseignement primaire ou secondaire. Plus généralement, l'élève est placé à temps plein dans un niveau scolaire plus élevé que celui des élèves typiques de son âge. L'exception à cette forme d'accélération est l'entrée précoce à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire, qui ne réduit pas le nombre d'années passées au primaire ou au secondaire, mais qui réduit le temps d'attente pour être admis à l'école (voir « [Tableau 2](#) »).

Les tableaux présentés dans les prochaines pages explicitent les formes d'accélération les plus courantes utilisées dans les centres de services scolaires québécois. Celles-ci sont illustrées par des exemples concrets.

2.4 À quel moment l'accélération peut-elle se faire ?

L'accélération par matière ou par niveau est possible **tout au long de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et au premier cycle du secondaire, et ce, peu importe le moment de l'année**, pourvu que les parents et l'élève soient d'accord et qu'une période tampon soit prévue pour l'adaptation, notamment s'il s'agit d'un saut fait au courant de l'année. Habituellement, on privilégie les périodes de transition pour faire le saut d'année (par exemple : au début de l'année, au retour de la période des Fêtes ou au retour de la relâche). Il est aussi important de réfléchir au meilleur moment pour procéder à l'accélération **à travers le parcours scolaire de l'élève**. En effet, il est possible qu'une accélération scolaire soit souhaitable, sans nécessairement être souhaitable **au moment où la question est soulevée**. Par exemple, il est possible de choisir qu'un élève bénéficie d'enrichissement cette année, mais qu'une accélération se fasse l'an prochain.

Parmi les autres facteurs qui peuvent influencer cette décision, il y a entre autres :

- Est-ce qu'il s'agit d'une année de transition pour l'élève et ce dernier aurait-il intérêt à suivre sa cohorte pour bénéficier des activités de transition ?
- Est-ce que l'accélération scolaire implique un changement de bâtiment ?
- Est-ce que l'élève pourrait bénéficier d'une classe double et faire deux années scolaires en une ?
- Est-ce que l'élève est d'accord avec le fait de changer de cohorte d'amis ?

Tableau 1 – Les formes d’accélération basées sur le contenu ou la matière

Forme	Description	Exemples
Accélération dans une seule matière (ou accélération partielle)	Un élève suit un cours d’un niveau supérieur à celui dans lequel il est inscrit principalement. Lors des bulletins, l’élève reçoit les résultats associés au niveau scolaire de cette matière. Attention ! Depuis septembre 2024, il n’est plus possible de procéder à l’accélération par « déboulage » et d’attribuer des unités d’un cours d’un niveau inférieur à la suite de la réussite d’un cours de niveau supérieur dans la même matière. L’élève se doit donc de réussir les exigences de tous les niveaux, bien qu’il puisse accéder plus rapidement aux cours de niveau supérieur (p.ex. : par compression de programme).	Un élève de 2^e année rejoint une classe de 3^e année pour la période des mathématiques seulement. Un élève de 3^e secondaire féru d’histoire suit le cours d’histoire de 4^e secondaire. Un élève de 5^e secondaire qui a complété ses unités dans une matière donnée poursuit un cours de niveau collégial à titre d’étudiant « hors programme ».
Compression du programme	Le programme des matières de base est vu de façon accélérée afin de permettre un enrichissement. Des programmes existent déjà sous cette forme : anglais enrichi, sport-études, art-études, etc. Une formule individualisée est également possible.	Au 3^e cycle de l’enseignement primaire, les contenus des programmes de français et de mathématiques sont compressés en une demi-année afin d’offrir un programme d’anglais enrichi sur l’autre partie de l’année. En 4^e et 5^e secondaire, certains élèves en mathématiques peuvent faire deux années en une. Tant à l’enseignement primaire que secondaire, le multiniveau est une formule qui permet de faire deux années en une.



Note. Image libre de droits d’utilisation tirée de Freepik.

Tableau 2 – Les formes d’accélération par niveau

Éléments	Description	Exemples
Entrée précoce à l’école	L’entrée précoce à l’éducation préscolaire ou à l’enseignement primaire consiste à admettre un enfant à l’école avant l’âge prescrit par la Loi sur l’instruction publique, soit avant 5 ans au 30 septembre pour l’entrée à la maternelle ou avant 6 ans au 30 septembre pour l’entrée en 1^{re} année. L’entrée précoce à la maternelle 4 ans (pour les enfants âgés de 3 ans au 1^{er} octobre) est actuellement inadmissible.	À la demande des parents et sur la base d’un rapport d’évaluation psychologique ou psychoéducatif démontrant la précocité intellectuelle d’un enfant et son adaptation socioaffective, un enfant de 4 ans est admis à l’éducation préscolaire en septembre.
Saut d’année avec ou sans tampon	L’élève saute un niveau scolaire en cours d’année ou en fin d’année scolaire. Lorsque c’est possible, le saut avec tampon (faire une transition) est à privilégier.	Un élève qui termine sa 2^e année en juin est admis en 4^e année en août. Dès le début de l’année scolaire, un élève de 5^e année réalise les activités de mathématiques et d’anglais de 6^e année. Au mois de décembre, il commence à réaliser les activités des autres matières selon les critères de 6^e année. À la fin de l’année, il a complété son 3^e cycle du primaire. Un élève de 1^{re} secondaire passe en 3^e secondaire.
Progrès continu (modulaire)	C’est l’individualisation complète des apprentissages. L’élève peut progresser : sans arrêt déterminé arbitrairement dans le temps (pas d’année scolaire-degré, pas d’étape-durée, pas de cycle ou pas de voie); sans arrêt déterminé dans le contenu : l’enfant peut poursuivre un nouvel objectif dès qu’il a atteint le précédent de façon satisfaisante selon les éléments de compétences visés.	Une école secondaire alternative peut permettre aux élèves de progresser à leur propre rythme par l’entremise de modules d’apprentissage individualisés ou de cours en ligne. Les élèves réalisent les évaluations sommatives lorsqu’ils se sentent prêts. S’ils réussissent selon le seuil minimum établi, ils peuvent passer au module suivant. Scolarisation à la maison.

3. ANALYSE DES SITUATIONS ET ÉLÉMENTS IMPORTANTS À CONSIDÉRER

3.1 Démarche d'analyse pour une entrée précoce à l'école

L'entrée précoce à l'éducation préscolaire ou à la 1^{re} année de l'enseignement primaire consiste à admettre un enfant à l'école avant l'âge prescrit par la Loi sur l'instruction publique, soit avant 5 ans au 30 septembre pour l'entrée à la maternelle 5 ans ou avant 6 ans au 30 septembre pour l'entrée en 1^{re} année du primaire.

Il s'agit d'une mesure d'exception et la Loi sur l'instruction publique précise qu'une dérogation est possible pour l'enfant :

- **particulièrement apte** à commencer l'éducation préscolaire ou l'enseignement primaire;
- qui se démarque de façon **nettement significative** de la moyenne **sur l'ensemble des plans intellectuel**, affectif, psychomoteur et social;
- dont le niveau de développement est tel qu'il **subit un préjudice réel et sérieux** si l'on ne devançait pas son admission à l'école.

Ainsi, la démonstration que l'enfant est capable d'intégrer un groupe de niveau préscolaire ou primaire n'est pas suffisante.

Une réflexion soutenue est une étape essentielle préalable à la poursuite des démarches de dérogation afin de bien cerner les enjeux associés à une telle décision (voir la section suivante sur les éléments à considérer pour une entrée précoce à l'école).

Si les parents estiment toujours que l'entrée précoce est une option valable pour répondre aux besoins de leur enfant, voici les étapes à réaliser :

- Les parents communiquent plusieurs mois d'avance avec leur école de bassin pour signifier leur souhait de faire une demande de dérogation pour leur enfant. Ils sont alors guidés sur les documents à remplir ou à fournir pour l'inscription (ex. : certificat de naissance, preuve de résidence, carte d'assurance maladie, coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence, etc.) et la suite des démarches liées à la dérogation (ex. : questionnaire sur le motif de la demande et le développement de l'enfant).
- Dans le cas précis d'une accélération par entrée précoce, une évaluation est obligatoire. Elle doit être réalisée par un professionnel en psychologie, en neuropsychologie ou en psychoéducation. Il revient aux parents de sélectionner le professionnel compétent qui procède à l'évaluation de l'enfant selon les critères du ministère de l'Éducation et qui produit un rapport de cette évaluation. Les frais d'évaluation sont à la charge des parents.
- Les parents acheminent une copie du rapport d'évaluation à la direction de l'école de bassin dès que possible.
- Des membres de l'équipe interdisciplinaire et la direction de l'école se réunissent pour analyser le dossier à la lumière de l'évaluation professionnelle.
- La décision finale (acceptation ou refus) est alors communiquée aux parents.



Note. Image libre de droits d'utilisation tirée de Freepik.

L'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique délègue aux centres de services scolaires la responsabilité d'accepter ou non une demande de dérogation à l'âge minimum d'admissibilité à la maternelle 5 ans ou à la 1^{re} année du primaire.

Il n'existe actuellement aucune admissibilité exceptionnelle permettant l'entrée précoce à la maternelle 4 ans (pour les enfants âgés de 3 ans au 1^{er} octobre). Le passage de la maternelle 4 ans vers la maternelle 5 ans ou la 1^{re} année du primaire est toutefois possible en cours d'année selon les recommandations de l'équipe-école et dans l'optique où il est jugé préjudiciable à l'élève de le maintenir dans son niveau actuel.

3.2 Éléments à considérer pour une entrée précoce à l'école

Ces éléments sont des pistes pour l'analyse. En aucun cas, il n'est nécessaire que tous ces points soient présents pour recommander une entrée précoce :

- L'enfant démontre des aptitudes nettement supérieures à la moyenne dans les sphères du développement intellectuel, social, affectif et psychomoteur, particulièrement la motricité fine (préhension, précision du contrôle manuel).
- L'enfant démontre un profil relativement homogène, sans trop d'écart entre les différentes sphères de son développement.
- S'il s'agit d'une entrée précoce en 1^{re} année, l'enfant doit également présenter les habiletés préscolaires de prélecture (ex. : connaissance de l'alphabet, conscience phonologique) et de prénumération (ex. : concepts d'espace, de temps, de nombres, de quantités, de relations).
- L'enfant démontre un intérêt marqué pour les apprentissages scolaires et un désir d'entrer à l'école.
- L'enfant démontre une maturité affective similaire à celle des enfants qui sont admis normalement au niveau scolaire envisagé : il démontre une certaine confiance en soi, une sécurité en l'absence de ses parents, une tolérance à la frustration et une attitude positive envers les tâches (intérêt, persévérance malgré les difficultés ou les échecs, attention, etc.).
- L'enfant démontre un niveau d'autonomie similaire à celui des enfants qui sont admis normalement au niveau scolaire envisagé : il est en mesure de répondre à certains besoins par lui-même, comme assurer son hygiène personnelle, s'habiller ou s'alimenter.
- L'enfant démontre des habiletés sociales similaires à celles des enfants qui sont admis normalement au niveau scolaire envisagé : connaître les comportements jugés inacceptables en public; maîtriser ses propres comportements; collaborer avec les autres enfants (ex. : partager, écouter, jouer, se faire des amis, résoudre des conflits); respecter les convenances et les règles de vie de groupe; respecter l'autorité et suivre les consignes; communiquer ses sentiments et ses désirs de façon appropriée.
- L'enfant a eu une expérience de vie de groupe en milieu de garde, en prématernelle ou dans un autre milieu.
- La direction d'école et l'enseignant qui recevra l'enfant adoptent des attitudes positives concernant l'entrée précoce à l'école.
- Les frères et sœurs ne sont pas dans le groupe où l'enfant sera accéléré ; sinon, l'équipe doit discuter et considérer les implications possibles et prévoir des mesures pour éviter des conséquences négatives pour la fratrie.
- La demande écrite des parents est appuyée par un rapport d'évaluation réalisé par un psychologue ou un psychoéducateur.
- Le rapport d'évaluation qui appuie la demande démontre clairement la nature des préjudices appréhendés si l'enfant ne bénéficie pas de l'entrée précoce à l'école (frustration et ennui, démotivation, baisse du niveau d'effort envers les apprentissages, sous-performance ou difficultés d'intégration sociale avec les pairs du même âge)

3.3 Démarche d'analyse pour les autres formes d'accélération

Au départ, un enseignant, un parent, une direction ou un professionnel détecte et identifie un élève susceptible de profiter de l'accélération scolaire.

1. Étape de l'identification

- On consigne des observations en faisant un portrait d'élève à partir des productions de l'élève, des résultats d'évaluation, des observations en classe ou même des bulletins
(voir [Annexe 1 : Portrait de l'élève potentiellement doué](#)).
- On réfléchit à des mesures de différenciation pédagogique à mettre en place en classe et à la possibilité d'une accélération, selon les besoins identifiés.
- Si on envisage l'accélération, la direction entame la procédure d'analyse.

2. Rencontre préliminaire

- Une rencontre doit être organisée avec les parents, les enseignants et la direction d'école afin d'analyser la possibilité d'accélérer. La personne du centre de services scolaire ayant le mandat de douance peut accompagner l'équipe-école et les parents dans ce processus.
- La direction d'école informe les parents des observations réalisées qui amènent l'école à suggérer une accélération scolaire, ainsi que de la procédure à suivre (selon le type d'accélération). Elle présente les avantages et les inconvénients des différentes formes d'accélération scolaire, selon le contexte (voir « Éléments à considérer » ci-bas).

3. L'analyse et la prise de décision

- À cette étape, il est recommandé de former un comité afin d'évaluer la situation de l'élève. Le comité est habituellement composé de la direction, d'un ou des enseignants actuels, du ou des enseignants qui pourraient recevoir l'élève (si saut d'année ou de matière), d'au moins un membre des services éducatifs ou complémentaires et des parents. Il s'agit de valider les observations du ou des enseignants et d'évaluer si l'élève est prêt pour une accélération scolaire (voir [l'Annexe 2 Arbre décisionnel](#) ou [l'Annexe 3 Guide réflexif](#)). L'élève doit aussi être consulté dans la prise de décision.
- Contrairement à la dérogation pour une entrée précoce, l'évaluation intellectuelle n'est pas obligatoire, mais elle peut être utile si elle est disponible.
- Le comité prend une décision favorable ou non quant à l'accélération. Cette recommandation doit être écrite et consignée au dossier d'aide particulière (DAP).
- La décision d'accélérer doit être basée sur la motivation de l'élève (désir réel de bénéficier d'une telle mesure) et sur son état de préparation (incluant une bonne avance scolaire et d'excellentes aptitudes d'apprentissage).
- En cas de décision défavorable, on peut proposer d'autres mesures pour répondre aux besoins de l'élève, tant sur le plan des apprentissages que sur le plan comportemental ou affectif.
- En cas de décision favorable, il est recommandé de rédiger un plan d'accélération. Naturellement, la procédure d'accélération ne sera effective que si les parents et l'élève signifient leur accord à ce sujet.

1 Référence à l'outil Iowa Acceleration Scale pour une prise de décision éclairée.

4. Rédaction d'un plan d'accélération

- Il est recommandé de rédiger par écrit un plan d'accélération. La planification est essentielle et ne doit pas être escamotée.
- L'enseignant qui reçoit l'élève accéléré doit préparer l'accueil de l'élève dans sa classe et prévoir des mesures pour le familiariser avec les règles, les routines, les exigences et favoriser son intégration sociale (par exemple : pairage avec un autre élève).

5. Période de transition et suivi de l'accélération

- Faire un suivi régulier de l'élève au cours des premières semaines de la transition pour s'assurer de son adaptation scolaire et socioaffective.
- Établir qui fera le suivi de la transition avec l'élève et les membres de l'équipe concernés.
- Communiquer régulièrement avec les parents au cours des premières semaines afin d'obtenir de l'information au sujet de l'adaptation de leur enfant.
- Présenter cette période de transition comme un essai : la décision est réversible et décider de ne pas accélérer, à ce moment-ci, ne devrait pas être considéré comme un échec.

6. Décision finale

- Après la période de transition fixée (généralement après deux mois), le comité se réunit à nouveau pour prendre la décision finale concernant le placement de l'élève. Cette décision doit être notée au dossier de l'élève.

3.4 Éléments à considérer pour les autres formes d'accélération

Il importe de tenir compte que les éléments suivants sont généraux et guident la prise de décision. Chaque situation doit être analysée en fonction du profil et des besoins de l'élève. Il est important de garder à l'esprit que l'on cherche à savoir si les bénéfices seront plus grands que les risques, même dans les cas où les résultats scolaires d'un élève ne correspondraient pas à son potentiel. Ceci n'est donc pas une liste exhaustive où tous les éléments doivent être cochés pour envisager une accélération.

- L'élève démontre une maîtrise d'au moins 75 % des connaissances ou des compétences dans une matière pour un niveau donné (50 % si l'accélération est considérée en début d'année) ou bien il se situe dans les 20 % supérieurs de son groupe pour cette matière (10 % si en début d'année scolaire).
- Si une évaluation intellectuelle est disponible, celle-ci doit démontrer une différence positive d'au moins un écart-type à la moyenne. Plus l'écart à la moyenne est grand, plus le besoin d'accélération est habituellement accentué. Aussi, l'élève doit manifester une aisance d'apprentissage.
- Si l'élève présente un très grand écart à la moyenne (plus de deux écarts-types) pour l'évaluation intellectuelle et que le rendement scolaire n'est pas supérieur à la moyenne, il faut vérifier si cela peut être lié à de l'ennui, à un manque de motivation ou un trouble concomitant non diagnostiqué.
- Les résultats scolaires ou les compétences démontrées dans cette matière ne sont pas liés à des efforts importants et constants de l'élève ou à l'appui soutenu des parents pour la réalisation des devoirs ou l'enseignement des contenus au programme.
- Des mesures ont été mises en place pour différencier l'enseignement afin de respecter le rythme d'apprentissage de l'élève, mais les besoins de ce dernier ne sont toujours pas comblés.
- L'élève désire accélérer, sans pression induite de la part des parents ou des enseignants, et cela répond à des besoins d'apprentissage non comblés.

- Les parents sont impliqués positivement dans l'éducation de leur enfant et collaborent bien avec l'école.
- L'élève aime relever des défis.
- Les inquiétudes par rapport à l'adaptation socioaffective de l'élève sont minimales.

Selon Assouline et Whiteman (2011), l'accès à des mesures accélératrices ou d'enrichissement ne devrait pas être refusé à des élèves doublement exceptionnels en raison de difficultés sur le plan social ou comportemental. D'une part, ces mesures éducatives pourraient favoriser une meilleure adaptation socioaffective. D'autre part, ces problématiques devraient être indiquées dans le plan d'intervention.

- L'élève adopte des attitudes positives par rapport aux apprentissages ou à l'école :
 - Il démontre de l'enthousiasme et de l'intérêt par rapport aux tâches présentées.
 - Il valorise les apprentissages scolaires.
- L'élève présente un fort engagement scolaire dans les matières qui l'intéressent :
 - Il réalise les tâches demandées correctement.
 - Il est motivé à bien faire.
- La gestion du temps n'est pas un problème (il y a un bon équilibre entre l'école et les activités parascolaires ou de loisirs).
- L'enseignant titulaire actuel, la direction d'école et l'enseignant qui recevra l'élève accéléré soutiennent l'accélération.
- Des mesures sont mises en place pour compenser d'éventuelles lacunes d'apprentissage.
- Les frères et sœurs ne sont pas dans le groupe où l'élève sera accéléré ; sinon, l'équipe doit discuter et considérer les implications possibles et prévoir des mesures pour éviter des conséquences négatives pour la fratrie.

3.5 Éléments spécifiques à un saut d'année

- L'élève démontre une maîtrise d'au moins 75 % des connaissances ou des compétences dans les deux matières principales (français et mathématique) pour un niveau donné (50 % si l'accélération est considérée en début d'année) ou il se situe dans les 20 % supérieurs de son groupe pour ces matières (10% si en début d'année scolaire).
- Un plan de transition est mis en place pour assurer un saut d'année harmonieux.

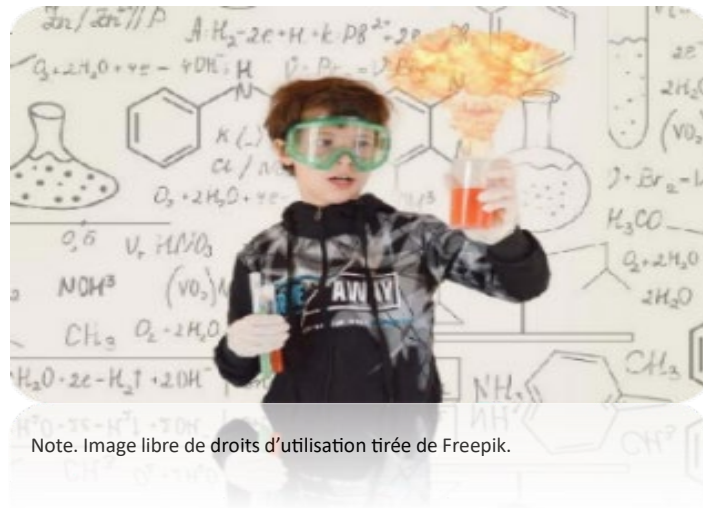
Conditions gagnantes :

- Baser la prise de décision sur une collecte de données qui tient compte des considérations spécifiques au type d'accélération envisagé.
- Bien préparer l'accélération scolaire.
- Si possible, impliquer autant l'enseignant actuel que l'enseignant qui peut recevoir l'élève accéléré dans la prise de décision. Si l'enseignant qui reçoit l'élève accéléré n'a pas participé à la prise de décision, l'informer des raisons qui ont mené à la prise de décision et lui fournir le portrait de l'élève (forces et lacunes, besoins à considérer).
- Procéder à une intégration graduelle de l'élève à la classe d'un niveau plus avancé.

- Communiquer régulièrement avec les parents au cours des premières semaines afin d'obtenir de l'information au sujet de l'adaptation de leur enfant.
- S'assurer d'avoir le soutien des parents.

Pièges à éviter :

- Ne pas tenir compte des craintes de l'enfant sur l'accélération scolaire et des pressions indues des parents pour accélérer leur enfant.
- Procéder à une accélération scolaire brusque ou improvisée.
- S'attendre à ce que l'élève ait maîtrisé tous les contenus d'un niveau pour pouvoir accélérer.
- Faire un rattrapage de tous les contenus au programme avant d'accélérer un élève.
- Ne pas tenir compte des attitudes négatives des enseignants envers l'accélération scolaire.



Note. Image libre de droits d'utilisation tirée de Freepik.

4. PLAN D'ACTION DE L'ACCÉLÉRATION

Lorsque la décision a été prise d'accélérer un élève, une étape incontournable est l'élaboration d'un plan d'action pour témoigner de cette accélération. Cette étape est très importante, car elle permet de s'assurer de la qualité de la transition pour l'élève, pour ses parents et pour les membres de l'équipe-école. Le format du plan d'action n'est pas important : il pourrait par exemple s'agir d'une section qu'on ajoute à un plan d'action ou à un plan d'intervention existant. Ce qui est important est la nature de la réflexion sous-jacente.

Le plan d'action nous permet de garder des traces de la décision qui a été prise, de souligner les étapes, les acteurs et les personnes responsables de cette transition, mais aussi de s'assurer qu'il y aura un suivi et une réflexion sur l'efficacité des actions qui ont été posées.

Il revient donc à la direction ou à la personne responsable du plan d'accélération d'informer les membres de l'équipe-école et/ou les parents par la suite. **Une copie du plan d'action doit être conservée soit au dossier d'aide particulière de l'élève ou dans le dossier de l'élève et être remise aux parents.**

Le plan d'accélération devrait normalement contenir :

Section	Exemples d'informations qui peuvent s'y retrouver
Données nominatives	Nom de l'enfant, des parents, coordonnées, etc. Nom et titre de la personne qui a référé l'élève pour une accélération
Type d'accélération	Recommandation d'accélération (entrée précoce à l'éducation préscolaire, saut d'année versus saut par matière) La planification sur plusieurs années de l'accélération, lorsque cela est possible, avec les moments suggérés de réévaluation
Collecte de données	Les moyens utilisés et les résultats des évaluations effectuées pour la prise de décision (ex. : évaluation intellectuelle, évaluation du rendement scolaire, maturité affective, bulletins, observations ou autre évaluation complémentaire) Quel est le désir de l'élève ? Comment est le soutien parental ? Quelle est la fratrie de l'enfant ? ... Les éléments pertinents ou au cœur de la réflexion de l'équipe doivent être soulignés ici.
Décision	Favorable : recommandations du comité Défavorable : quelles sont les autres recommandations émises par le comité ?
Stratégies mises en place pour soutenir la transition	Qui sera responsable du suivi de la transition ? Qui est l'enseignant qui recevra l'élève ? Quelle sera la période de transition ? Quelle forme prendra cette transition ? Si l'élève a besoin d'un rattrapage pour certaines notions, quelles sont ces notions ? Qui s'en occupera ?
Communication durant la transition	Comment se fera la communication entre les parents, l'enseignant qui reçoit l'élève et le responsable de la transition ? Quand aura lieu la révision du plan de transition et l'évaluation du processus d'accélération (habituellement 1 ou 2 mois maximum, selon les étapes décidées) ?
Considérations administratives	Quels sont les suivis à faire concernant les exigences administratives (ex. : inscription pour la passation des épreuves ministérielles, mentions au bulletin) ?

4.1 Stratégies pour faciliter la transition

- Répondre aux questions de l'enseignant qui accueillera l'élève.
- Donner l'opportunité à l'élève de visiter la nouvelle classe et de faire connaissance avec le nouvel enseignant.
- Mettre en place d'autres activités de transition : visite de l'école (s'il s'agit d'un nouvel édifice), fonctionnement de la cafétéria, système de casiers, comment utiliser un cadenas, etc.
- Donner du support à l'élève – lui présenter la personne qu'il peut aller voir quand il a des questions (éducateur, professionnel de l'école, tuteur).
- Identifier et remédier aux lacunes académiques.
- Accorder une période d'essai : habituellement, on planifie une période de 4 à 6 semaines comme période d'essai, puis la décision finale est prise. Cette période permet à l'élève de se familiariser avec les nouvelles routines et le nouveau niveau de défis. Il est possible que l'élève soit un peu surchargé au début ou inquiet, c'est normal.
- Effectuer des suivis réguliers avec l'élève. Qui s'occupera de ces suivis ? À quelle fréquence ? Selon quelles modalités ?
- Rédiger un plan de communication avec la famille. Qui s'occupera de ces suivis ? À quelle fréquence ? Selon quelles modalités ?
- Préciser la personne qui est responsable de faire le suivi de la transition (professionnel, tuteur, éducateur, direction).
- Les indicateurs d'une transition réussie sont les suivants :
- L'élève est motivé et enthousiaste. Il rencontre des défis sur le plan scolaire, sans être découragé par l'ampleur de ceux-ci.
- L'élève est capable de se faire de nouveaux amis tout en conservant ses anciens amis.
- L'élève a une attitude positive face à l'école.

[Annexe 4 : Plan d'accélération scolaire](#)

5. CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

La base des encadrements est la Loi sur l'instruction publique ([LIP, 2020](#)). Le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ([RP, 2023](#)) découle de la Loi sur l'instruction publique.

5.1 Primaire

Âge de fréquentation

L'article 13 du régime pédagogique encadre le nombre d'années minimales de fréquentation scolaire au primaire. Si l'article prévoit que « Le passage du primaire au secondaire s'effectue après 6 années d'études primaires ; il peut toutefois s'effectuer après 5 années d'études primaires si l'élève a atteint les objectifs des programmes d'études du primaire et a acquis suffisamment de maturité affective et sociale »
(RP, janvier 2023).

À titre d'exemple, voici deux situations concrètes :

- Premier cas type : un élève commence sa scolarisation à l'enseignement primaire à 6 ans, satisfait aux exigences du primaire en 5 ans et passe ainsi à l'enseignement secondaire à 11 ans.
- Deuxième cas type : un élève obtient une dérogation pour une entrée précoce à l'éducation préscolaire (4 ans au lieu de 5 ans), commence sa scolarisation à l'enseignement primaire à 5 ans, satisfait aux exigences du primaire en 5 ans et passe ainsi à l'enseignement secondaire à 10 ans.

École à la maison et immigration

Les années minimales de fréquentation ne s'appliquent pas aux élèves qui reçoivent de l'enseignement à la maison ni à ceux qui ont été scolarisés dans un autre pays ou une autre province. Ils ne sont donc pas tenus d'effectuer un minimum de 5 années au primaire.

Lorsqu'ils s'inscrivent dans nos établissements, c'est à la direction de l'établissement de déterminer le niveau dans lequel l'élève poursuivra ses apprentissages.

Responsabilité

Selon la délégation de pouvoir de chaque CSS, il appartient à la direction de l'établissement qui assume la responsabilité de l'enseignement primaire ou au CSS de déterminer si cet élève satisfait aux exigences du primaire ([article 13 du régime pédagogique](#)).

Dans la majorité des CSS, la décision de l'accélération scolaire pendant le parcours primaire ou secondaire de l'élève est prise par la direction de l'établissement.

5.2 Secondaire

Âge de fréquentation

Le régime pédagogique ne fait pas mention d'un âge minimal pour commencer les études secondaires (autre que le nombre d'années minimum prescrit au primaire).

Accélération

L'accélération sous forme de **saut d'année** est possible à l'enseignement secondaire, mais beaucoup plus difficile à partir du 2^e cycle, en raison de la sanction des études. Pour le 1^{er} cycle, il n'y a pas de contraintes quant à la sanction des études (voir explication ci-bas). C'est pour cette raison qu'il est préférable de procéder par matière pour une accélération lorsque l'élève est au 2^e cycle. En cas de saut d'année dans le 1^{er} cycle, l'élève poursuit son cheminement au niveau suivant et n'a pas l'obligation de faire l'épreuve ministérielle.

L'article 27 du régime pédagogique stipule que « L'élève qui démontre, par la réussite d'une épreuve imposée par l'école ou le centre de services scolaire, qu'il a atteint les objectifs d'un programme, n'est pas tenu de suivre ce programme. Le temps alloué à ce programme doit être utilisé à des fins d'apprentissage. »

Dans un tel cas, l'élève devrait poursuivre son cheminement, soit sous forme de projet personnel ou autre type d'enrichissement, ou en poursuivant dans le niveau suivant (de façon autodidacte ou en faisant un saut de matière).

Les élèves **sont tenus de suivre les matières obligatoires** prévues au régime pédagogique et celles-ci doivent être **inscrites à leur horaire**. Il est important de respecter les heures minimales requises dans chaque matière obligatoire. Il est possible d'ajouter « service particulier » ou une autre cote de cours optionnels dans l'horaire de l'élève pour dégager du temps afin qu'il puisse faire un projet d'étude personnel (PEP) supervisé par un membre du personnel de l'école.

Lorsque les élèves ont complété une matière obligatoire en 5^e secondaire, l'école peut mettre en place un programme enrichi ou permettre des apprentissages de niveau collégial via le cheminement « Défi collégial » (080.08). Pour ce faire, la décision est prise localement et aucune autorisation du ministère n'est nécessaire. L'élève qui désire poursuivre entre 1 et 3 cours au cégep (il ne peut pas être admis à temps plein), doit déposer une demande d'admission en « hors programme » en indiquant qu'il est actuellement au secondaire et qu'il désire être admis au Défi collégial. L'étudiant doit joindre à sa demande une lettre de l'école qui confirme l'atteinte du préalable (le cas échéant) et le ou les cours souhaités au cégep.

Il est fortement recommandé qu'un conseiller d'orientation accompagne l'élève dans son processus d'inscription au cheminement « Défi collégial » afin d'aider ce dernier à définir un plan de match après ses études secondaires, pour vérifier sa motivation à suivre un cours en ligne et pour l'aider dans les différentes démarches d'inscription.

Le conseiller d'orientation peut aussi voir à ce que les heures de services pédagogiques auxquelles l'élève a droit (environ 25 heures de services d'enseignement pour chacune des unités attribuées à un programme d'études ; article 26 du régime pédagogique) soient respectées. L'élève est tenu de demeurer à l'école, à moins que le projet ne soit encadré par un programme ministériel ou un programme local.

À titre d'exemple :

- Dans la situation où un élève bilingue a atteint les compétences du programme d'anglais de 5^e secondaire, cet élève est tout de même tenu d'être inscrit en anglais et de faire des apprentissages en anglais. Les élèves doivent suivre un programme de langue seconde, et ce, même s'ils sont parfaitement bilingues et même s'ils ont obtenu toutes les unités obligatoires. Dans cette situation, l'élève peut y consacrer moins d'heures et approfondir ses connaissances avec un programme enrichi. L'élève pourrait également poursuivre ses apprentissages dans un cours de niveau collégial en anglais.

Au **2^e cycle du secondaire**, l'article 28 du régime pédagogique mentionne que *le passage de l'élève d'une année à l'autre s'effectue par matière s'il s'agit d'un élève du parcours de formation générale ou du parcours de formation générale appliquée*.

Il faut être particulièrement **prudent** avec la **4^e année du secondaire**. Cette année en est une charnière, car l'élève a besoin de ses unités pour la diplomation. Des résultats doivent apparaître au bulletin. La compression de programme s'avère alors une intervention à privilégier (voir l'exemple dans la section « Épreuves ministérielles - résultats au bulletin »).

Responsabilité

La décision de l'*accélération pédagogique* pour un élève, *peu importe la forme*, appartient à la direction de l'établissement. L'enseignant est responsable d'attribuer une note.

5.3 Primaire et secondaire

Épreuves ministérielles – résultats au bulletin

L'article 31 du régime pédagogique précise que l'élève dispensé de suivre un programme parce qu'ayant démontré l'atteinte des objectifs de ce programme par la réussite d'une épreuve imposée par l'école ou le centre de services scolaire, peut être candidat à une épreuve imposée par le ministre.

Il est important de noter qu'un élève ne peut pas faire une épreuve ministérielle s'il n'a pas suivi le programme. L'élève qui fait un saut d'année complet d'un niveau dans lequel une épreuve ministérielle est habituellement dispensée (4^e année du primaire : français, langue d'enseignement ; 6^e année du primaire : français ou anglais, langue d'enseignement et mathématiques) ne fait pas l'épreuve ministérielle du niveau qu'il n'a pas suivi. L'établissement ne met pas de note pour le niveau sauté, mais il indique au bulletin, dans les commentaires : *l'élève poursuit la progression de ses apprentissages en x^e année.*

En revanche, si l'élève a débuté l'année et qu'il est en mesure de terminer, par exemple, en décembre (**compression de programme**), il fait l'épreuve du ministère à la première date possible. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, il y a trois sessions d'épreuves ministérielles : en décembre-janvier, en mai-juin et en juillet-août. Pour l'enseignement primaire, une seule session est prévue en juin. Une autre session, seulement pour les élèves qui ont suivi un programme d'anglais intensif, a lieu en janvier. La personne responsable de la sanction des études reçoit chaque année le calendrier des épreuves ministérielles.

Pour l'élève qui a fait la ou les épreuves ministérielles en compression de programme, un résultat est entré au bulletin et il poursuit ensuite ses apprentissages au niveau suivant. L'élève est inscrit au niveau suivant au cours d'année, s'il y a lieu. Pour les matières sans épreuve ministérielle, l'établissement peut inscrire au bulletin, dans les commentaires : « En mathématiques, l'élève a obtenu les acquis de la Xe année du secondaire. » ou « Dans la matière X, l'élève a été évalué selon les attentes de la Xe année du secondaire et démontre les compétences attendues. ».

À titre d'exemple :

- L'élève commence l'année en mathématiques de 4^e secondaire et termine en décembre de cette même année. Il fait donc l'épreuve ministérielle prévue en janvier (date prévue partout au Québec) et peut ainsi commencer ses mathématiques de 5^e secondaire, dès l'obtention d'un minimum de 60 % au sommaire pour les deux compétences évaluées et la réussite de l'épreuve ministérielle. Dans ce cas, l'élève a fait deux années en une seule et a donc deux résultats (un en mathématiques de 4^e secondaire et un en mathématiques de 5^e secondaire).

Il est **défendu d'utiliser** une épreuve ministérielle des **années antérieures pour fin d'évaluation** si l'élève n'a pas suivi le programme.

Seules les épreuves ministérielles des années antérieures **autorisées par la Direction de la sanction des études** peuvent servir à des **fins pédagogiques ou de familiarisation**.

5.4 Collégial et universitaire

Il n'y a pas d'âge minimum pour entreprendre des études postsecondaires, à condition que l'élève réponde aux critères d'admission du programme. Il est également important de préciser que sans diplôme de CEGEP, un élève de moins de 21 ans ne peut pas suivre de cours de niveau universitaire.

6. Questions – Réponses



6.1 Primaire et secondaire

Questions	Réponses
L'élève doit-il obligatoirement être soumis à un examen récapitulatif pour obtenir le droit de faire un saut de matière ou de niveau ?	Non. L'équipe-école pour qui les observations et les discussions sont suffisantes ou qui a accumulé suffisamment de traces permettant de démontrer les capacités et les acquis de l'élève peut décider de procéder à l'accélération. L'important est d'avoir une démarche rigoureuse qui explique la décision, tout en tenant compte de la volonté de l'élève et des parents. Bien sûr, il est également important de garder des traces dans le DAP de l'élève.
Comment juger si un élève maîtrise 75 % de la matière si celui-ci n'en est qu'au début de l'année ?	En début d'année, l'attente est que l'élève maîtrise 50% de la matière plutôt que 75%. Un bilan des connaissances et des compétences de l'année qui sera sautée est un bon moyen de vérifier les acquis. D'autres méthodes pourraient aussi être utilisées (grilles d'observation, etc.) pourvu que des traces claires soient laissées au dossier.
Comment aider un enseignant à poser un jugement sur les compétences de son élève ?	Il existe, autre que le programme de formation de l'école québécoise (PFEQ), des échelles de compétences pour chacun des niveaux, ainsi que la progression des apprentissages du MEQ. Il est important de s'assurer que l'évaluation soit un condensé de ce qui a été vu durant l'année. Le bilan des acquis de l'orthopédagogue peut aussi représenter un portrait réel des compétences de l'élève, mais n'est pas une obligation. Un examen maison ou du centre de services scolaire est approprié pour vérifier les acquis. Il est important de considérer que l'élève ne peut pas savoir toutes les nouvelles connaissances qui ne lui ont pas été enseignées. Cependant, sa rapidité d'apprentissage peut compenser.
Pourquoi 75 % et non 60 % ?	Le 75 % n'est qu'à titre de balise. Il n'est pas réaliste de s'attendre à ce que l'élève ait tous les acquis d'une année qu'il n'a pas complétée. Avec la rapidité à laquelle il apprend, il saura rattraper ce qui lui manque. D'un autre côté, il faut aussi éviter de mettre l'élève devant un trop gros défi à surmonter. On s'en remet au jugement des intervenants qui gravitent autour de l'élève en question. Si l'élève maîtrise moins que 75% des connaissances et des compétences de la matière, il faut vérifier si cela est en lien avec l'ennui ou la démotivation ou s'il s'agit d'un trouble associé.
Peut-on faire une accélération de l'éducation préscolaire à l'enseignement primaire ?	Oui, et ce, sans dérogation scolaire, car l'enfant est déjà admis dans le système éducatif compte tenu de son inscription au préscolaire. Si l'élève a un développement exceptionnel et qu'il a les acquis nécessaires, il peut faire une accélération scolaire et entrer en 1 ^{re} année, sans avoir 6 ans.

Est-ce qu'on doit nécessairement ouvrir un plan d'intervention pour un jeune pour lequel on envisage l'accélération, quand les autres mesures de soutien dont il a besoin sont principalement de la flexibilité ?	Le plan d'intervention n'est pas nécessaire, mais il est primordial qu'une trace écrite soit laissée au dossier de l'élève pour expliquer le cheminement particulier qu'il a effectué. Que ce soit par l'intermédiaire d'un plan d'action, de commentaires écrits, de notes, d'examens ou autres, il est important que le tout explique la raison pour laquelle l'élève en question a fait un saut de matière ou de niveau.
Est-ce que les parents peuvent exiger un saut d'année à la suite de la recommandation d'un professionnel externe, et ce, sans que la direction soit en accord ?	Non, car selon l'article 13 du régime pédagogique, la décision de <i>l'accélération pédagogique</i> d'un élève appartient à la direction de l'établissement.
Comment peut-on justifier un refus aux parents de manière rigoureuse ?	Il est important de conserver les traces de la démarche réflexive de l'équipe-école. Par exemple, les examens antérieurs, des grilles d'observation, des faits et des explications sur les facteurs de risque peuvent être utilisés. Les considérations de l'arbre décisionnel ainsi que la volonté de l'élève sont importantes. Il faut se centrer sur les besoins de l'élève. L'accélération est un moyen de répondre aux besoins.
Que faire quand aucun enseignant d'un niveau supérieur n'est ouvert à accueillir l'élève dans sa classe ?	C'est à la direction de prendre la décision pour le bien de l'enfant.
Qu'arrive-t-il lorsqu'il y a dépassement lors de l'ajout de cet élève dans un groupe ?	C'est au centre de services scolaire de prendre cette décision puisque cela implique de dédommager l'enseignant pour le surplus. Il s'agit d'une contrainte de nature administrative.

6.2 Secondaire

Questions	Réponses
Comment faciliter les démarches administratives au niveau de la grille-horaire ?	Il arrive souvent qu'un des obstacles soit les contraintes pour organiser la grille-horaire de l'élève. Les matières obligatoires au régime pédagogique doivent absolument être dans la grille-horaire de l'élève (français, anglais et mathématiques). Cela est vrai même pour un élève qui a déjà passé les épreuves ministérielles de ce niveau. Il est possible d'ajouter à son horaire des cours préapprouvés par le ministère pour des programmes locaux. Il est fortement suggéré de consulter la/le technicien.ne en organisation scolaire de votre école ou de votre CSS afin de sélectionner le numéro de cours approprié. À titre d'exemple : En plus de ses mathématiques de 4^e secondaire, un élève a aussi fait celles de 5^e secondaire durant son année de 4^e secondaire. Durant sa dernière année de secondaire, même s'il a terminé ses mathématiques, l'élève en question doit tout de même avoir un cours de mathématiques à son horaire. L'école est donc tenue de lui faire faire des mathématiques en enrichissement (par exemple un cours du collégial en ligne ou un projet particulier de mathématiques avec un mentor). Il y a beaucoup de détails à regarder quand il s'agit des cours de 4^e et de 5^e secondaire, car même les cours complémentaires peuvent avoir une certaine importance selon le parcours scolaire de l'élève (par exemple : monde contemporain, éducation financière, etc.). Même un cours à option enlevé de son horaire pourrait causer préjudice à l'élève, encore une fois, selon le parcours préconisé. Il faut prendre le temps d'analyser chaque cours appelé à être écarté de l'horaire de l'élève pour s'assurer qu'aucun tort ne lui soit causé dans son cursus scolaire, sa moyenne ou même pour ses connaissances personnelles en lien avec un métier précis. Il serait dommage qu'un élève n'ait pas suivi un cours préalable à l'entrée dans le programme choisi au collégial. D'où l'importance de bien analyser chaque cours et chaque cas d'élève. Il est possible de faire un horaire où l'élève a moins d'heures dans les matières obligatoires, d'enlever des matières à option et d'indiquer à son horaire « service particulier » lorsqu'il fait un projet d'étude personnel. Les conditions doivent être appliquées pour le bien de l'élève, tout comme cela se fait déjà pour un élève en difficulté.

Est-il possible de permettre l'accélération de matière du secondaire vers le collégial ?	Voici le résumé des réponses apportées par Cégep à distance en novembre 2024 : ● Le cheminement <i>Défi collégial (080.08)</i> sert spécifiquement à offrir des cours du cégep à des étudiants très performants au secondaire. ● L'étudiant n'a pas à avoir complété son DES pour s'inscrire. Il doit cependant avoir complété le préalable au cours qu'il veut suivre (par exemple, les mathématique TS ou SN de 5^e secondaire pour s'inscrire au cours de calcul différentiel). ● L'étudiant doit déposer une demande d'admission en ligne en « hors programme ». Dans la section des commentaires, il doit indiquer qu'il est actuellement au secondaire et qu'il désire être admis au <i>Défi collégial</i>. ● L'étudiant doit joindre à sa demande une lettre de l'école qui confirme l'atteinte du préalable (le cas échéant) et le ou les cours souhaités au cégep. ● L'étudiant peut prendre jusqu'à 3 cours au cégep par session, car il ne peut pas y être inscrit à temps plein. ● Même s'ils sont en hors programme, à la réussite du cours, les étudiants obtiendront les unités qui s'y rattachent et le résultat sera transmis au ministère. Ils pourront ensuite déposer une demande de reconnaissance d'acquis lors de leur admission au Cégep de leur choix après avoir complété leurs études secondaires. L'inscription au <i>Défi collégial</i> implique des frais d'ouverture de dossier. Les cours suivis dans le cadre du Défi sont aussi sujets à des frais de scolarité auxquels s'ajoutent des frais d'expédition et des frais afférents. Pour vous donner une idée des divers frais, consultez le lien suivant : Cégep à distance.
Quel rôle (en termes d'actions concrètes) chacun des membres de l'équipe multi peut jouer dans une démarche d'accélération ?	● Les professionnels (conseiller pédagogique, psychologue ou psychoéducateur) chapeautent la démarche d'analyse et le plan d'action. ● La direction est responsable de la décision au plan et participe aux rencontres de discussion. ● Les parents et les enseignants actuels participent au processus pour établir le portrait de l'élève. ● L'élève donne son opinion, pose des questions. ● L'enseignant qui va recevoir l'élève doit aussi être impliqué pour faciliter la transition : son ouverture est un facteur majeur dans le succès de la transition.

7. Conclusion

Depuis la publication du document ministériel « [Agir pour favoriser la réussite éducative des élèves doués](#) » (2020), nous avons assisté à l'émergence de nombreuses initiatives de collaboration et d'échanges à travers la province : appels d'entraide, partage de documents ou de références, communauté de réseautage panquébécois entre les différents acteurs éducatifs qui œuvrent auprès des élèves doués. Leur but ? Permettre d'offrir les connaissances et les outils nécessaires à un accompagnement efficace des élèves doués de notre province.

C'est dans ce mouvement d'entraide et d'amélioration continue de nos pratiques que s'ancre l'élaboration de ce guide pratique.

Comment pouvons-nous « prendre part », à notre échelle, pour contribuer à la réussite éducative des élèves doués ? Issues de sept territoires différents à travers le Québec, comment pouvons-nous conjuguer nos forces, confronter nos points de vue et partager nos connaissances scientifiques et pratiques ?

Régulièrement interpellées dans notre pratique pour des conseils au sujet de l'accélération scolaire, il nous est rapidement apparu que l'élaboration d'un guide pratique, à destination des acteurs éducatifs œuvrant auprès des élèves doués, serait une avenue fructueuse pour encourager cette mesure d'accompagnement maintes fois validée par les études scientifiques et pourtant trop peu utilisée dans nos milieux.

Aujourd'hui, la problématique n'est plus de savoir si l'accélération est une mesure bénéfique ou non pour les élèves doués : comme discuté dans le présent guide, la science est très claire sur ce point et encourage vivement à soutenir cette mesure auprès des élèves. Alors pourquoi assistons-nous à si peu de propositions d'accélération dans nos milieux ?

Selon nous, le problème se trouvait ailleurs : comment pouvons-nous former et outiller les professionnels et les directions afin qu'ils se sentent confiants dans leur décision d'accélérer ou non un élève ? Que pouvons-nous partager pour nourrir leur sentiment d'autonomisation et les encourager à soutenir de manière responsable cette mesure ?

À la suite de la lecture de ce guide pratique sur l'accélération scolaire, nous espérons que le lecteur sera en mesure de trouver certaines des réponses à ses questionnements grâce aux quatre axes développés :

1. Définir l'accélération scolaire de manière générale et spécifique.
2. Détailler une démarche d'analyse transparente et étayée en vue d'une décision favorable ou non à l'accélération scolaire. Expliquer le processus et les étapes recommandées en cas d'accélération.
3. Prendre connaissance du cadre légal et réglementaire en vigueur concernant l'accélération scolaire et ses impacts, tant au primaire qu'au secondaire.
4. S'approprier les outils déjà disponibles pour documenter et appuyer l'analyse de cas.

Comme tout processus itératif, le présent guide sera amené à être modifié, questionné et adapté en fonction des contextes et des profils d'élèves. Quoi qu'il en soit, notre souhait demeure que celui-ci puisse être un allié précieux des décisions qui s'imposent afin de favoriser la réussite éducative des élèves doués dont l'éducation nous est confiée.

Soutenue par la recherche, encouragée par le MEQ, ciblée comme intérêt de recherche par plusieurs chercheurs : et vous, quel est désormais votre rapport à l'accélération scolaire ? Et quelles seront vos prochaines démarches pour soutenir l'accélération scolaire dans vos milieux lorsque celle-ci répond adéquatement aux besoins des élèves ?

8. RÉFÉRENCES



Assouline, S. G., et Whiteman, C. S. (2011). Twice-exceptionality : Implications for school psychologists in the post-IDEA2004 era. *Journal of Applied School Psychology*, 27(4), 380–402. <https://doi.org/10.1080/15377903.2011.616576>

Assouline, S. G., Lupkowski-Shoplik A. et Colangelo N. (2018). Evidence Overcomes Excuses : Academic Acceleration is an Effective Intervention for High Ability Students. Dans C. M. Callahan et H. L. Hertberg-Davis (dir.), *Fundamentals of gifted education: Considering multiple perspectives* (2^e éd., p. 173–186). Routledge/Taylor & Francis Group.

Assouline, S.G., Colangelo N., Lupkowski-Shoplik, A., Lipscomb J. et Forstadt L. (2009). *The Iowa acceleration scale manual* (3^e éd.). Great Potentiel Press.

Colangelo, N., Assouline, S., Marron M., Castellano, J. A., Clinkenbeard, P. R., Rogers K., Calvert, E., Malek, R. et Smith, D. (2010). Guidelines for developing an academic acceleration policy. *Journal of Advanced Academics*, 21(2), 180-203. <https://files.eric.ed.gov/fulltext/EJ880578.pdf>

Gouvernement du Québec. (2023). *Loi sur l’instruction publique*. Éditeur officiel du Québec. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/i-13.3>

Gouvernement du Québec. (2023). *Régime pédagogique de l’éducation préscolaire, de l’enseignement primaire et de l’enseignement secondaire*. Éditeur officiel du Québec. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/i-13.3,%20r.%208>

Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur. (2020). *Agir pour favoriser la réussite éducative des élèves doués*. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/adaptation-scolaire-services-comp/Reussite-educative-eleves-doues.pdf

National Association for Gifted Children. (2004). *Acceleration*. https://cdn.ymaws.com/nagc.org/resource/resmgr/knowledge-center/position-statements/acceleration_position_statem.pdf

Steenbergen-Hu, S., Makel, M. C., et Olszewski-Kubilius, P. (2016). What one hundred years of research says about the effects of ability grouping and acceleration on K-12 students’ academic achievement : findings of two second-order meta-analyses. *Review of Educational Research*, 86(4), 849–899. <http://www.jstor.org/stable/44668238>

Université du Québec à Trois-Rivières (2020). *L’éducation des élèves doués*. MOOC – Cours en ligne ouverts aux masses. https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=1318&owa_no_fiche=42&owa_bottin=

Université du Québec à Trois-Rivières. (2020). *Accélération scolaire*. L’éducation des élèves doués. https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=4597&owa_no_fiche=17&owa_bottin=

9. RESSOURCES CONSULTÉES

Colangelo, N., Assouline, S. G. et Gross, M. U. M. (2004). *Une nation trompée : comment les écoles freinent les élèves américains les plus brillants* (vol.1). Belin Blank.

http://www.accelerationinstitute.org/Nation_Deceived/International/ND_v1_fr.pdf

Foley-Nicpon, M., et Cederberg, C. (2015). Acceleration practices with twice-exceptional students. Dans S. G. Assouline, N. Colangelo, J. VanTassel-Baska, et A. Lupkowski-Shoplik (éd.), *A nation empowered: Evidence trumps excuses for holding back America's brightest students* (vol. 2). Belin Blank.

https://www.accelerationinstitute.org/nation_empowered/Order/NationEmpowered_Vol2.pdf

Gauvrit, N. et Clobert, N. (2021). *Psychologie du haut potentiel*. De Boeck Supérieur.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2017). *Politique de la réussite éducative : Le plaisir d'apprendre, la chance de réussir*.

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/politique_reussite_educative_10juillet_F_1.pdf

Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. (2015). *L'évaluation aux fins d'une dérogation scolaire : lignes directrices*. <https://ordrepsed.qc.ca/wp-content/uploads/2022/03/Drogation-scolaire-20150818-final-002-janvier-2016.pdf>

Ordre des psychologues du Québec. (2006). *Lignes directrices pour l'évaluation d'un enfant en vue d'une demande de dérogation à l'âge d'admission à l'école*.

<https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/0/Les%20lignes%20directrices%20pour%20l'%C3%A9valuation%20d'un%20enfant%20en%20vue%20d'une%20demande%20de%20%C3%A9rogation%20%C3%A0%20l'%C3%A2ge%20d'admission%20%C3%A0%20l'%C3%A9cole/b2c2e606-7fad-4b18-8ec8-883fb>

Annexe 1



Portrait de l'élève potentiellement doué

Année scolaire : _____



Identification de l'élève

Nom : _____ Prénom : _____ Âge au 30 septembre : _____

École : _____ Titulaire : _____ Niveau inscrit : _____

Profil de l'élève

En échec/très faible (Rang centile [RC] ≤ 10)

Moyenne faible/défi (RC 11-24)

Moyenne (RC 25-74)

Moyenne élevée (RC 75-90)

Très élevée (RC 91-97)

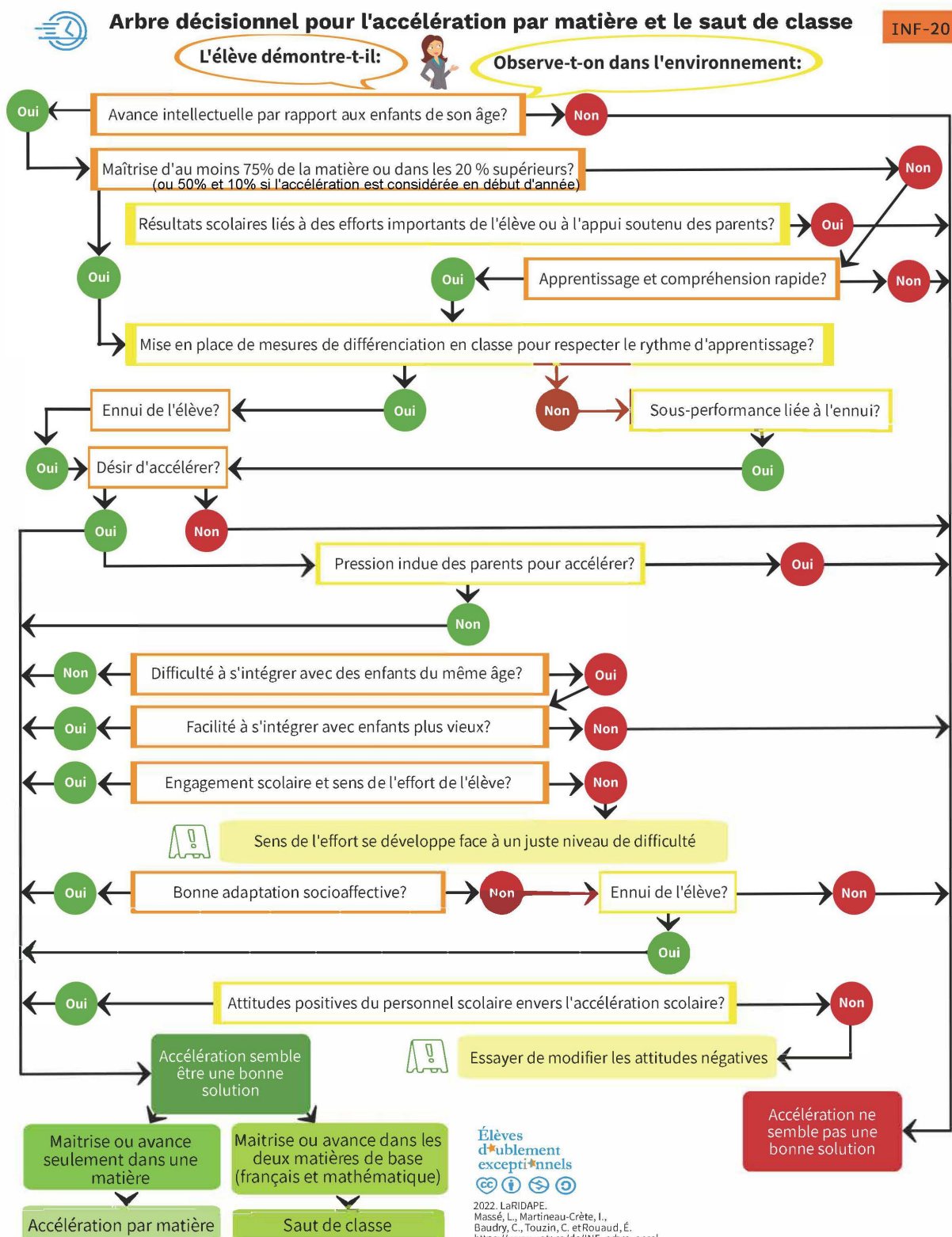
Extrêmement élevée (RC ≥ 98)

Défi			Force		
1	2	3	4	5	6
Habiletés intellectuelles					
		Apprend à un rythme accéléré.			
		Comprend des choses par lui-même			
		Possède un vaste bagage d'informations sur certains sujets.			
		Exécute rapidement et correctement les travaux demandés.			
		Utilise un vocabulaire plus avancé que les autres enfants de son âge.			
		Donne des commentaires détaillés qui dépassent la compréhension de ses pairs.			
		Adopte des stratégies efficaces pour résoudre des problèmes			
		Possède une excellente mémoire par rapport à ce qu'il a précédemment vu, entendu ou appris.			
		Pose beaucoup de questions ou des questions inhabituelles pour son âge.			
		Communique très clairement ses idées.			
		A appris à lire ou à écrire avant l'entrée en première année.			
		Raisonne logiquement pour trouver des solutions.			
		Fait preuve d'une pensée critique.			
		Montre de l'ingéniosité dans l'utilisation des matériaux courants.			
		Produit des idées originales			
		Résout des problèmes de manière non traditionnelle.			
		Produit une grande quantité d'idées.			
		Trouve des liens originaux entre les idées			
		Est très curieux.			
		Fait preuve d'une très grande imagination. Montre un sens aiguisé de l'humour.			
		Démontre un sens du « timing » en paroles ou en gestes.			
		Manifeste un sens aigu de l'observation.			
1	2	3	4	5	6
Rendement scolaire					
Français					
		Lire des textes variés			
		Écrire des textes variés			
		Communication orale			
Mathématique					
		Raisonner en mathématique			
		Résoudre une situation problème mathématique			
Sciences et technologie					
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté					
Arts					
		Musique			
		Arts plastiques			
		Autre (précisez) :			
Langue seconde : ☐ anglais ☐ espagnol ☐ autre, précisez :					
Éducation physique et à la santé					
Autre (précisez) :					

Difficultés en lien avec les apprentissages (Cochez où l'élève éprouve des difficultés)								
☐ Activation et automotivation			☐ Attention					
☐ Calligraphie			☐ Communication					
☐ Ennui			☐ Gestion du temps et planification					
☐ Hypersensibilité (traitement de l'information sensorielle)			☐ Intérêts restreints envahissants					
Écriture								
☐ Motivation et engagement dans la tâche			☐ Stratégies rédactionnelles		☐ Syntaxe et orthographe			
Lecture								
☐ Compréhension			☐ Fluidité de la lecture orale		☐ Identification des mots			
☐ Motivation et engagement dans la tâche			☐ Vocabulaire					
Mathématique								
☐ Compréhension conceptuelle								
☐ Fluidité (connaissance, mémorisation et automatiser des faits et des procédures)								
☐ Motivation et engagement dans la tâche								
☐ Résolution de problème et flexibilité								
☐ Motricité fine			☐ Organisation et planification					
☐ Raisonnement abstrait			☐ Autre :					
1	2	3	Adaptation socio-affective			4	5	6
			Fait preuve de leadership auprès de ses pairs.					
			S'empresse d'aider les autres.					
			Travaille efficacement en équipe.					
			Résout aisément des conflits interpersonnels.					
			Se fait facilement des amis.					
			Joue de façon coopérative avec les autres.					
			Démontre une forte introspection.					
			Montre une sensibilité élevée.					
			Fait preuve d'une grande empathie envers les autres.					
			Fait preuve d'un sens supérieur de la justice.					
			Exprime facilement ses émotions.					
			Agit dans des situations sociales ou personnelles avec maturité.					
Adaptation socio-affective (Cochez où l'élève rencontre des difficultés ou ce qui s'applique à sa situation.)								
☐ Besoin de prévisibilité			☐ Comportements ritualisés, répétitifs ou rigides					
☐ Autorégulation émotionnelle			☐ Autorégulation et inhibition comportementale					
☐ Problèmes extériorisés : ☐ agressivité directe et indirecte			☐ hyperactivité ☐ impulsivité ☐ inattention					
☐ Opposition/provocation ☐ problèmes de conduite								
☐ Problèmes intériorisés : ☐ anxiété ☐ dépression ☐ idées suicidaires ☐ retrait social								
Relation avec l'enseignant-e titulaire : ☐ à améliorer ☐ bonne relation ☐ très bonne relation								
Relations avec les pairs : ☐ conflits fréquents ☐ difficulté avec le travail en équipe ☐ ignoré-e ☐ isolé-e								
☐ populaire ☐ rejeté-e ☐ relations adéquates								
Autre :								

Document modifié provenant de :

2022. Massé, L., Baudry, C., Brault-Labbé, A., Nadeau, M.-F., Mercier, P., Lefebvre, M., Touzin, C., Grenier, J. et Martineau-Crête, I. LaRIDAPE, https://www.uqtr.ca/de/OPR_portrait_IMP



Annexe 3

Guide réflexif pour l'accélération scolaire

En vous référant à ce que vous avez observé depuis le début de l'année scolaire, veuillez indiquer pour chacune des caractéristiques la façon dont elle se manifeste chez l'élève en utilisant l'échelle donnée.

1. En dessous de la moyenne 2. Dans la moyenne 3. Légèrement au-dessus de la moyenne 4. Très supérieur à la moyenne (dans les 10 % supérieurs) NO : Non observé	Cotation				
Facteurs	1	2	3	4	NO
Se démarque des autres élèves sur le plan intellectuel. Le portrait de l'élève devrait correspondre à celui d'un élève potentiellement doué évalué précédemment. (Voir Annexe 1 « Portrait de l'élève doué »).					
Comprend et apprend rapidement.					
S'adapte bien aux routines et aux contextes de classe.					
Possède une bonne capacité d'organisation.					
Agit de façon autonome la plupart du temps.					
A une estime de soi positive et réaliste.					
L'élève s'intègre bien avec des personnes plus âgées.					
L'élève s'ennuie.					
L'élève réussit sans mettre d'efforts importants ou sans un appui soutenu de ses parents.	☐ oui ☐ non				
Se situe dans les 20% supérieurs des élèves de sa classe.	☐ oui ☐ non				
L'élève sous-performe par rapport à ce qu'il serait capable de réaliser. Si vous avez répondu « oui » : Cochez la raison pour laquelle vous croyez que ses résultats sont inférieurs à son potentiel. ☐ Parce qu'il s'ennuie ☐ Parce qu'il ne fait pas les efforts nécessaires ☐ Parce qu'il ne manifeste aucun engagement face à ses travaux scolaires ☐ Autre trouble possible	☐ oui ☐ non				

Facteurs	Recommandations
Quel est son niveau de motivation à l'école ? L'élève... ☐ ne termine pas ses devoirs et semble désintéressé du travail scolaire. ☐ termine les travaux qui l'intéressent seulement. ☐ termine pratiquement tous les travaux à temps et démontre une attitude positive. ☐ réalise la majorité des travaux plus rapidement et de manière plus approfondie que ses pairs. Commentaires :	Positif Négatif   ☐ ☐
Quelle est la pensée de l'élève envers avec sa propre accélération ? L'élève... ☐ indique qu'il ne veut pas faire de saut de classe. ☐ est incertain à propos d'un saut de niveau. ☐ est légèrement positif à propos d'un saut de classe. ☐ est enthousiaste à propos d'une accélération de niveau. Commentaires :	Positif Négatif   ☐ ☐
Quel est l'attitude et le soutien accordé par les parents ? Les parents... ☐ semblent peu intéressés et non impliqués envers le progrès scolaire de leur enfant. ☐ semblent être souteneurs et sont généralement impliqués dans le progrès scolaire de leur enfant. ☐ sont très souteneurs et engagés à travailler avec l'école afin de répondre aux besoins académiques de leur enfant. ☐ semblent mettre de la pression sur l'élève. Commentaires :	Positif Négatif   ☐ ☐

De quelle façon l'élève réagit-il face à la critique constructive ? L'élève... ☐ présente des perturbations émotionnelles (par exemple : dépression, interactions ou émotions inappropriées, comportement agressifs, etc.). ☐ réagit de manière agressive ou défensive quand il est critiqué. ☐ est très sensible à la critique et aux remarques. ☐ considère avec sérieux les commentaires et les critiques et modifie son comportement de manière appropriée. Commentaires :	<table border="0"> <tr> <td>Positif</td> <td>Négatif</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>☐</td> <td>☐</td> </tr> </table>	Positif	Négatif			☐	☐
Positif	Négatif						
							
☐	☐						
Quels sont les enjeux à surveiller ou à travailler avec cet élève ? Exemples : Difficulté à se faire des amis, anxiété de performance, perfectionniste, etc. Spécifiez:							

Partie de l'enseignant	
Cochez et spécifiez les mesures de différenciation qui ont été mises en place : ☐ Respect du rythme d'apprentissage ; ☐ Enrichissement ; ☐ Complexification ; ☐ Compression ; ☐ Tutorat, mentorat, projets autonomes, jumelage ; ☐ Accélération partielle ; ☐ Autres.	
L'élève continue de s'ennuyer même avec les moyens mis en place.	☐ oui ☐ non

Interprétation des résultats

- ★ Plus il y a de 4 cochés dans les facteurs, plus les conditions sont favorables à une accélération scolaire.
- ★ Si plusieurs facteurs se situent au niveau du 2 et du 3, il serait important de les analyser davantage, afin d'en prévoir les impacts possibles sur l'élève, avant de procéder à une accélération.
- ★ La deuxième partie du questionnaire s'analyse de la même façon, mais en regardant si les facteurs se situent plus vers le positif que le négatif.

Chacun des facteurs ayant leur importance dans la décision, ceux-ci devraient être discutés individuellement et non seulement une fois le tableau rempli.

Annexe 4



Plan d'action pour l'accélération scolaire



1. Identification de l'élève

Prénom : _____ Nom : _____

Genre : ☐ féminin ☐ masculin ☐ autre Date de naissance : ____ / ____ / ____ Âge : _____
Année / mois / jour

Niveau scolaire inscrit : _____ Enseignant titulaire : _____

N° de fiche : _____ École : _____

Nom des parents : _____ Numéro de téléphone : _____

Courriel des parents : _____

Personne ayant référé l'enfant : _____

Personnes présentes au comité d'analyse : ☐ direction ☐ conseiller pédagogique ☐ élève
☐ enseignant ☐ parent ☐ psychoéducateur ☐ psychologue ☐ autre, précisez : _____

Date du plan : _____

2. Type d'accélération envisagée

☐ Accélération par matière pour l'année scolaire :

Précisez la (les) matière(s) : _____

☐ Saut de classe pour l'année scolaire _____ du niveau _____ au niveau _____

• Les impacts à long terme de l'accélération ont été expliqués aux parents : ☐ Oui ☐ Non

3. Collecte de données

Veuillez cocher les éléments qui décrivent le mieux l'élève. Ajoutez tout commentaire jugé utile.

3.1 Désir d'accélérer

Désir de l'élève : ☐ Oui ☐ Non

☐ Hésitations (☐ perte des amis, ☐ perte de statut, ☐ effort trop grand demandé)

Désir des parents : ☐ Oui ☐ Non

3.1 Rendement scolaire (veuillez joindre à ce formulaire une copie du dernier bulletin)

- ☐ Rendement très supérieur à la moyenne dans toutes les matières.
- ☐ Rendement très supérieur à la moyenne dans certaines matières, précisez : _____

- ☐ Apprentissage rapide

3.2 Évaluation intellectuelle disponible :

- ☐ Oui, précisez l'écart à la moyenne : _____
- ☐ Non

3.3 Évaluation des connaissances ou des compétences scolaires

(Il est recommandé que l'élève maîtrise au moins 50 % des contenus des programmes de l'année en cours.)

Moyens utilisés : _____

Résultats : _____

3.4 Adaptation socio-affective (Voir formulaire « Portrait de l'élève »)

Caractéristiques	Oui	Non	Commentaires
1. Ne manifeste pas de difficultés comportementales.			
2. Présente une bonne régulation émotionnelle.			
3. A un concept de soi positif et réaliste.			
4. Adopte des attitudes positives par rapport aux apprentissages ou à l'école (enthousiasme, intérêt, valeur accordée aux apprentissages).			
5. Présente un fort engagement scolaire par rapport aux tâches à réaliser (persistance, complétion, rigueur, etc.).			
6. S'intègre bien avec les élèves de son âge.			
7. S'intègre bien avec les élèves plus âgés.			
8. A de bonnes relations avec les enseignants ou les adultes en général.			
9. Autres :			

3.5 Autres facteurs à considérer

	Oui	Non	Commentaires
Taille : ☐ plus petit ☐ dans la moyenne ☐ plus grand			
Fratrie dans le niveau où l'élève sera accéléré ou dans le même niveau			
Soutien et encadrement parental			
Attitudes positives envers l'accélération de l'enseignant qui accueillera l'élève			

3.6 Mesures de différenciation pédagogiques mises en place

Décrivez sommairement les mesures de différenciation qui ont été mises en place.

4. Prise de décision

Le comité ☐ recommande ☐ ne recommande pas l'élève pour l'accélération sur la base des données recueillies.

5. Plan d'accélération scolaire

5.1 Enseignants impliqués

Enseignant actuel : _____

Enseignant qui recevra l'élève : _____

5.2 Période de transition : De _____ à _____

5.3 Matière ou activité particulière où se fera la transition et moment

5.4 Moyens pour favoriser la transition

Exemples de moyens pour favoriser la transition	
Enseignement de certains contenus non vus et jugés indispensables (parents, tuteur, enseignant) ☐	Visite de la classe, présentation des routines et des règles ☐
Présentation aux élèves du nouveau groupe ☐	Pair aidant dans le groupe d'accueil pour favoriser l'intégration sociale ou familiariser avec les routines ☐
Aller dîner avec le groupe d'élèves où il va intégrer ☐	Encadrement familial ☐
Nommer une personne responsable de recueillir les signes de stress ☐	Enseigner des moyens de gérer le stress ☐
Intégrer l'élève dans une activité parascolaire ☐	Soutien d'un Tes à l'intégration ☐

5.5 Moyens pour favoriser la transition

Stratégies	Moment	Responsable
Communication avec les parents		
Rencontre avec l'élève		
Suivi de la progression		

5.6 Plan d'action pour l'accélération

Moyens	Quand	Qui

5.7 Exemples d'alternatives à prévoir en cas de difficultés

Retour à la classe d'origine	Changement pour un autre groupe classe
Évaluation par un professionnel	Suivi par un professionnel
Offrir un autre type d'enrichissement (PEP)	

5.8 Responsable du suivi du plan de transition :

6. Signatures

Élève

Parent

Enseignant

Direction

Professionnel.le